

# PROGRAMME OFFICIEL

**Épreuves de chasse pour chiens d'arrêt**  
(FIELD DOG TESTS FOR POINTING BREEDS)

**Épreuves à l'eau pour chiens d'arrêt**  
(WATER TESTS FOR POINTING BREEDS)



Organisées par



**CLUB DU BRAQUE ALLEMAND  
DU CANADA (GSPCC)**

Offert en collaboration avec  
**CLUB CHASSE ET PÊCHE DE RDL INC.  
(CCPRDL)**



Ces événements se tiendront selon les règlements et règles de procédure du CLUB CANIN CANADIEN effectifs au 1er janvier 2023

Madame Louise Régimbald, M Dominic Wérotte représentants Québec; chien d'arrêt au CCC. M Jeff Cornett Directeur exécutif CCC, M Denis Gros Louis zone 3, Québec

## **Samedi le 2 septembre 2023**

Deux épreuves de chasse FDJ – FD – FDA – FDX  
Une épreuve à l'eau WDJ – WD – WDX - WDE

## **Dimanche le 3 septembre 2023**

Une épreuve de chasse FDJ – FD – FDA – FDX  
Une épreuve à l'eau WDJ – WD – WDX - WDE

## **Lundi 4 septembre 2020**

Une épreuve à l'eau WDJ – WD – WDX – WDE (si le nombre d'inscriptions est suffisant)

## **Localisation des épreuves**

### **Épreuves de chasse**

Route Poitras, St-Modeste, QC  
Coordonnées : VH5V+X9Q, Rivière-du-Loup, QC

### **Épreuves à l'eau (incluant FDX)**

Club de Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup  
28 Rte de la Station, Saint-Modeste, QC G0L 3W0

**Juges invités : Henry Stern, NS - Daniel Leblanc, QC - Gilbert Tremblay, QC**

Date limite des inscriptions : 27 août 2023 à minuit ou lorsque le concours sera complet.

## **MERCI À NOS JUGES ET AUX BÉNÉVOLES SANS QUI CES ÉPREUVES NE POURRAIENT AVOIR LIEU.**

---

### **PROGRAMME OFFICIEL**

#### **Club Canin Canadien**

Épreuves de chasse et à l'eau pour chien d'arrêt autorisées par le Club Canin Canadien

Les épreuves se tiendront selon les règlements et règles de procédure du CLUB CANIN CANADIEN effectifs au 1er janvier 2023.

M. Jeff Cornett, Directeur exécutif du CCC

M. Denis Gros-Louis, Directeur du Québec, conseil d'administration du CCC

Mme Louise Régimbald et M. Dominic Wérotte, représentants du Québec au conseil des concours et épreuves pour chiens d'arrêt, CCC

#### **German Shorthaired Pointer Club of Canada**

Présidente : Maxine Moinier Vice-présidente : Janna Jackson Secrétaire et trésorier : Maria Foster

Représentantes du Québec : Lise Céré et Anie Goossens

#### **Comité du concours**

Présidente et secrétaire d'événement Lise Céré, braquias@yahoo.ca, 418-455-8373

Directeur des épreuves : Mario Gagnon 418-580-3622 - Capitaine des tireurs : Mathieu Blais

#### **Juges invités**

M. Henry Stern, Mckay Section, NS

M. Daniel Leblanc, L'Épiphanie, QC

M. Gilbert Tremblay, St-Lambert-de-Lauzon, QC

### **INSCRIPTIONS**

- Les inscriptions doivent être reçues avant le 27 août 2023 à minuit. Le nombre de places est limité et le GSPCC se réserve le droit de fermer sans préavis les inscriptions avant la date limite. Les places seront assignées selon l'ordre de réception des inscriptions complètes, signées et payées.
- Les formulaires doivent être complétés au complet et signés. Ils doivent être accompagnés d'une photocopie du certificat d'enregistrement au CKC et de l'entente de responsabilité signée par le manieur présent aux épreuves. Les inscriptions incomplètes seront retournées. Le GSPCC n'est pas responsable des erreurs quant aux informations inscrites sur le formulaire d'inscription.
- Aucune inscription ne sera acceptée sans le paiement complet des frais d'inscription. Transmettre votre paiement par transfert électronique au courriel [braquias@yahoo.ca](mailto:braquias@yahoo.ca) avec comme mot de passe « GSPCC » en majuscules. Indiquez le nom apparaissant sur le formulaire d'inscription dans les commentaires.
- L'un des propriétaires du chien doit être membre du CCC. Sinon, un droit annuel équivalent à celui pour l'inscription à un événement d'un chien non enregistré (ERN) sera exigé.
- Une fois une inscription reçue et payée, aucun remboursement ne sera possible.
- La seule annulation sera celle d'un chien blessé, malade ou décédé de telle façon qu'il lui est impossible de concourir. Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au Comité du concours.

## **Chien non enregistré au CCC**

Un chien non enregistré au CCC est admissible avec un numéro de compétition temporaire (TCN)<sup>1</sup> si :

- a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au CCC ;
- b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable au registre du CCC.

## **Inscriptions tardives**

Les inscriptions tardives pourront être acceptées selon la disponibilité des oiseaux, le nombre total de chiens qu'il est raisonnablement possible de faire courir et, dans le cas d'inscriptions en brace, à la disponibilité d'un chien d'accompagnement. Si elles sont acceptées, elles constituent un engagement légal de paiement et ne peuvent être retirées ou remboursées. Les inscriptions tardives doivent être transmises au secrétaire du test au plus tard à 18 heures la veille de chaque jour de test. Les paiements doivent être faits par virement électronique.

## **Frais d'inscription**

Épreuves de chasse pour chiens d'arrêt : FDJ : 65\$ FD : 70\$ FDA et FDX : 75\$

Épreuves à l'eau pour chiens d'arrêt : WDJ : 55\$ WD : 65\$ WDX et WDE : 75\$

Inscriptions tardives : +10\$ par épreuve. Par exemple, FDJ 65\$ + 10\$ = 75\$

Chien non enregistré au CCC et admissible : frais additionnel de 10,50\$/épreuve

Frais pour résidents du Canada non-membres du CKC : 67,20\$/an<sup>2</sup>

## **RÈGLEMENTS DES ÉPREUVES**

### **Règles du Club Canin Canadien (CCC)**

Notez bien que toutes les règles effectives depuis le 1er Janvier 2023 par le CCC devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne présente lors de l'événement commet une infraction, elle sera rapportée au CCC. Le Comité de discipline du CCC pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

### **Article 19.7 du Club Canin Canadien (CCC)**

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un marshal, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du Comité organisateur doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline du CCC aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire.

### **Horaire des épreuves**

- Premier départ à 8h00.
- Le tirage au sort aura lieu le mercredi 30 août 2023 à 18 h 30 chez le secrétaire du test. Pour les épreuves du 2 & 3 septembre 2023, seuls les trois premiers participants de la journée seront avisés par courriel.
- Il est de la responsabilité des participants d'être présents sur le terrain des épreuves de chasse pour 7h30 les 2 et 3 septembre, et au lac des tests d'eau à 7h30 le 4 septembre.
- Il est possible que l'ordre de passage soit modifié en cas de conflit ou d'annulation ou d'absence d'un chien.

---

<sup>1</sup> Voici la procédure pour faire une demande de TCN en ligne :

<https://www.ckc.ca/CanadianKennelClub/media/Documents/TCN-Registration-FR.pdf>

<sup>2</sup> Vous pouvez aussi devenir membre du CCC au coût de 56.70\$ : <https://www.ckc.ca/fr/Adhesion-au-CCC>

## Déroulement des épreuves

- Les oiseaux utilisés seront des bartavelles et/ou des colins de virginie et/ou des pigeons et/ou des canards pour tous les participants.
- Les tests d'eau se dérouleront en pm après les épreuves de chasse.
- Le déroulement des épreuves aux champs et à l'eau est décidé par les juges.
- Le port du dossard et d'une casquette orange, et la plaquette d'identification du chien, sont obligatoires.

## Règles d'épreuves

- Tous les oiseaux arrêtés pourront être tirés et rapportés dans les classes FD, FDA, FDX et FDXCH pour l'épreuve.
- Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.
- Les tirs ne seront faits que par les tireurs officiels de l'événement. Un pistolet de départ sera utilisé pour la classe FDJ.
- Dans les épreuves « Chien de chasse junior (FDJ) » et « Chien de chasse (FD)» les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « Chien de chasse avancé (FDA) », « Chien de chasse par excellence (FDX) » et « Chien de chasse par excellence champion (FDXCH) », les chiens seront jumelés et évalués par deux juges.
- Nous accepterons en classe FDX les détenteurs du Titre FDX, désireux de se qualifier pour le titre de «Champion chien de chasse par excellence FDXCH ».
- Lors des épreuves FDA, FDX et FDXCH, le parcours sera fait en pair selon les articles 10.3.1, 10,3.12, 10.4.1 10.4.11,12.3 et 12.4 des règlements pour épreuves de chasse.
- Lors des épreuves de test à l'eau WDJ, WD et WDX, les épreuves seront tenues selon les règlements des épreuves de chasse et des épreuves à l'eau pour chiens d'arrêt 313-06-06.
- La possibilité de juger les épreuves de chasse et les tests à l'eau sera limitée par le coucher du soleil.
- Des rubans officiels du CCC seront remis à la fin de chaque épreuve pour chacun des chiens qui se qualifiera à l'épreuve pour laquelle il est inscrit.

## Autres règlements

- Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur le terrain de l'épreuve au cours des journées d'évaluation.
- Le port et l'utilisation du collier électrosatique d'entraînement sont interdits sur le terrain des événements.
- Aucune boisson alcoolisée ou drogue et aucun entraînement ne seront tolérés sur le parcours, les terrains et durant le déroulement des épreuves.
- Le Club du braque allemand du Canada (GSPCC) ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse.
- SVP gardez le site propre.

## Femelles en chaleur

Il est de la responsabilité du propriétaire ou du manieur d'en aviser le comité organisateur avant le début des épreuves. Les femelles en chaleur pourront concourir à la fin de la journée, à la fin de toutes les classes. Le manieur devra garder une femelle en chaleur à l'écart jusqu'à ce qu'elle soit appelée pour concourir.



## Épreuves de chasse et épreuves à l'eau pour chiens d'arrêt 2, 3 et 4 septembre 2023

Race		Variété	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
Nom d'enregistrement			Nom commun	
No. enregistrement CCC (JOINDRE UNE COPIE DE L'ENREGISTREMENT)			Listé <input type="checkbox"/>	Date de naissance (J/M/A) ____/____/____
Si non enregistré CKC No. races diverses (MSC)		Si non enregistré CKC No. Compétition temporaire (PEN, TCN ou ERN)		Endroit de naissance Canada <input type="checkbox"/> Ailleurs <input type="checkbox"/>
Est-ce un chiot? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
Éleveur (s)				
Père		No. enregistrement		
Mère		No. enregistrement		

### Classes Épreuves de chasse (cochez)

	FDJ	FD	FDA	FDX	FDXch
Samedi 2 sept. 2023 – Épreuve 1					
Samedi 2 sept. 2023 – Épreuve 2					
Dimanche 3 sept. 2023					
Lundi 4 sept. 2023					

### Épreuves à l'eau

WDJ	WD	WDX	WDE

Propriétaire		No. membre CCC*	
Adresse			
Ville		Prov.	Code postal
Courriel		Téléphone	
Co-propiétaire		No. membre CCC*	
Manieur			
Courriel		Téléphone	
Je certifie que tous les propriétaires du chien sont en règle avec le CCC. Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement ainsi que le CCC ou leurs membres agents. Je certifie que le chien présenté est exempt de maladie contagieuse, qu'il a été vacciné contre la rage et la toux de chenil dans les douze (12) mois précédents l'épreuve et qu'il est en bonne santé.			
Signature du propriétaire ou du manieur			
			Date

Faire parvenir votre inscription par courriel à Lise Céré : [braquias@yahoo.ca](mailto:braquias@yahoo.ca)  
Faites parvenir votre paiement par transfert à [braquias@yahoo.ca](mailto:braquias@yahoo.ca). Utilisez le mot de passe « GSPCC ».



**The German Shorthaired Pointer Club of Canada**  
**Épreuves de chasse et d'eau pour chiens d'arrêt**

**FEUILLE DE CALCUL DES FRAIS**

**Joindre une seule feuille de calcul pour l'ensemble des chiens inscrits**

**Prénom et Nom :**

Date	Épreuves	Chiens inscrits	Classes	Total
<b>Samedi 2 septembre 2023</b>	Test de chasse Épreuve 1		FDJ 65\$/chien	
			FD 70\$/chien	
			FDA/FDX 75\$/chien	
	Test de chasse Épreuve 2		FDJ 65\$/chien	
			FD 70\$/chien	
			FDA/FDX 75\$/chien	
	Test à l'eau		WDJ 55\$/chien	
			WD 65\$/chien	
			WDX/WDE 75\$/chien	
<b>Dimanche 3 septembre</b>	Test de chasse		FDJ 65\$/chien	
			FD 70\$/chien	
			FDA/FDX 75\$/chien	
	Test à l'eau		WDJ 55\$/chien	
			WD 65\$/chien	
			WDX/WDE 75\$/chien	
<b>Lundi 4 septembre</b>	Test à l'eau		WDJ 55\$/chien	
			WD 65\$/chien	
			WDX/WDE 75\$/chien	
Chien non enregistré au CCC (listé)		_____	Epreuve(s) x 10,50\$	
Résidents canadiens non membres du CCC ajoutez 67,20\$				
Mechoui		_____	personnes x 38\$	
Camping 40\$ pour le weekend				
<b>Coût total</b>				



## Entente de responsabilité

(Doit être signée par le propriétaire, l'agent ou le manieur)

Sujet à l'acceptation de votre inscription, de la tenue des épreuves de chasse les 2, 3 et 4 septembre 2023 et de la possibilité de faire évaluer votre chien, vous reconnaissez et acceptez ce qui suit :

1. Le Club du braque allemand du Canada peut refuser toute inscription sur la base de motifs jugés suffisants par le Club.
2. Les épreuves de chasse comportent certains dangers, incluant sans s'y limiter ceux associés à l'utilisation d'armes à feu, et en tant que tel, toute personne participant à une épreuve ou étant présente sur les lieux des épreuves en assume les risques associés.
3. En s'inscrivant et en participant aux épreuves, vous acceptez de dégager de toute responsabilité le Club Canin Canadien (CCC), tout juge approuvé par le CCC et présent aux épreuves, le GSPCC, ses membres, ses directeurs et ses officiers, les membres du comité organisateur, le secrétaire des épreuves, les tireurs officiels, les bénévoles et les propriétaires des terrains et tout employé de l'un d'entre eux (ensemble nommés le Club), et ceci notamment pour les éléments suivants sans s'y restreindre :
  - a. Toute réclamation pour perte ou blessure pouvant être causée ou prétendue avoir été causée directement ou indirectement à une personne ou une chose par un acte d'un chien que vous avez inscrit à une épreuve, ou dont vous êtes responsable, pendant que vous êtes sur le lieu des épreuves ou près d'une entrée du lieu des épreuves ;
  - b. Toute réclamation pour la perte d'un chien que vous avez inscrit à une épreuve, ou dont vous êtes responsable, par disparition, vol, décès ou autre, et de toute réclamation pour des dommages ou des blessures au chien, que la perte, la disparition, le vol, les dommages ou les blessures soient causés ou présumés causés par la négligence du Club ou de toute autre personne ou par toute autre cause ;
  - c. Pour les dommages corporels, y compris le décès résultant de blessures corporelles, subis par toute personne, y compris vous-même, tout mineur dont vous êtes responsable ou en raison de dommages matériels découlant de votre participation aux épreuves ou de votre présence sur les lieux des épreuves, quelle que soit la manière dont ces blessures, ce décès ou ces dommages matériels ont été causés et qu'ils soient ou non causés ou présumés être causés par la négligence du Club, du comité organisateur, d'un bénévole ou de toute autre personne.

J'ai lu cet accord et en accepte les termes. J'accepte personnellement d'assumer l'entière responsabilité de toute réclamation future; ainsi que d'assumer toutes les pertes et dépenses (y compris les frais juridiques) y étant reliées, et je dégage le Club de toute responsabilité et réclamations.

J'accepte/nous acceptons d'être lié(s) par le présent accord pour chaque chien inscrit aux épreuves et/ou sous notre responsabilité sur place. Je certifie/nous certifions et déclarons que le chien inscrit ne constitue pas un danger pour les personnes ou les autres chiens.

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Nom en lettres majuscules: \_\_\_\_\_

# MECHOUI

SAMEDI  
2 SEPTEMBRE 2023



Réservation obligatoire  
avant le 25 août 9h00AM

Apportez vos  
consommations

18h30

Chalet du Club de  
chasse et pêche de  
Rivière-du-Loup

Joignez-vous à nous  
pour un repas  
samedi soir après les  
tests d'eau. Au  
menu assiette  
mechoui de porc,  
pomme de terre,  
salade de chou et  
dessert.

**38\$ PAR  
PERSONNE**

## CAMPING

Des places de camping sans eau ni électricité sont disponibles au Club de chasse et pêche de Rivière-du-Loup. 28 Rte de la Station, Saint-Modeste, QC G0L 3W0

Coût : 40\$ pour le weekend.

Réservation obligatoire. Communiquez avec Lise Céré à [braquias@yahoo.ca](mailto:braquias@yahoo.ca) en précisant : Nom et prénom, cellulaire, courriel, longueur de la roulotte, date d'arrivée et de départ. La réservation sera confirmée avec le paiement. L'heure d'ouverture pour arriver avec votre roulotte vous sera confirmée par courriel.

## COMPÉTITION AMICALE DE TIR AU PIGEON D'ARGILE

Le Club de chasse et pêche de Rivière-du-Loup vous invite à une compétition amicale de tir au pigeon d'argile (skeet ou trap) vendredi le 1<sup>er</sup> septembre. Le coût est de 5\$ la ronde de 25 pigeons. Chaque participant devra fournir ses propres munitions. Rappel, ce n'est pas un concours officiel mais un loisir entre amateurs et amis. Tous les niveaux sont bienvenus, débutants ou professionnels. Du coaching sera disponible gratuitement pour ceux qui souhaitent s'améliorer.

**Vendredi le 1<sup>er</sup> septembre 2023 – 14h**

Club de chasse et pêche de Rivière-du-Loup. 28 Rte de la Station, Saint-Modeste, QC G0L 3W0  
Pour inscription et information : Gino Albert courriel : [Gino.albert@universeemploi.ca](mailto:Gino.albert@universeemploi.ca)

### Épreuves de chasse

Route Poitras, St-Modeste

Inscire : « VH5V+X9Q Rivière-du-Loup, QC » dans Google Map

<https://goo.gl/maps/DwrrN7h7gNPoxGAR8>



### Épreuves à l'eau

Club de Chasse et Pêche Rivière du Loup

28 Rte de la Station, Saint-Modeste, QC G0L 3W0

<https://goo.gl/maps/AbT5Zmt5Y9zPtYja8>



**Pour se rendre au terrain des épreuves de chasse**  
**Inscrire : « VH5V+X9Q Rivière-du-Loup, QC » dans Google Map**

**Du Club de Chasse et Pêche Rivière du Loup**  
28 Rte de la Station, Saint-Modeste, QC GOL 3W0

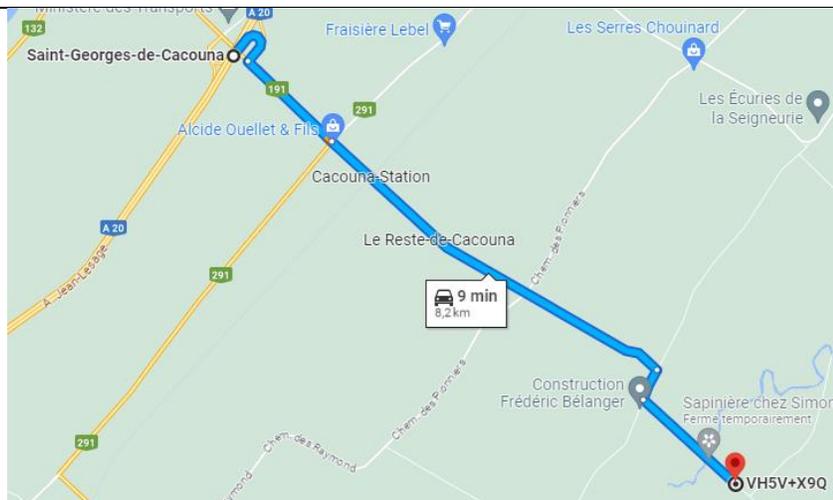
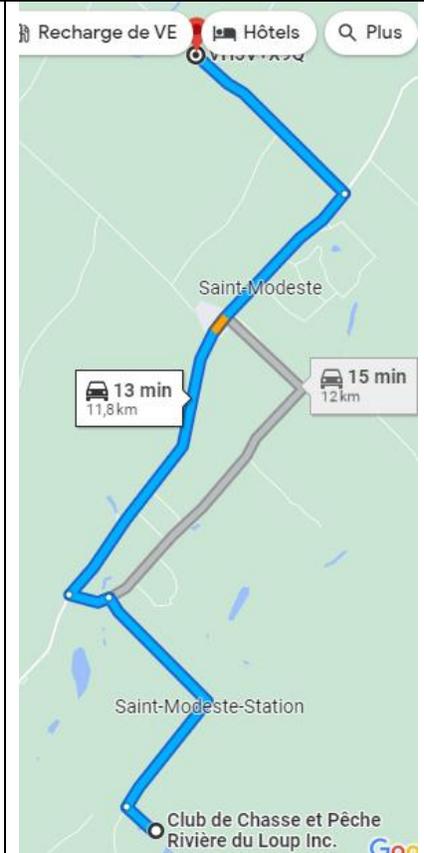
Tourner à droite sur Rte de la Station  
3,1 km

Tourner à gauche pour continuer sur Rte de la Station  
450 m

Tourner à droite sur Rue Principale  
5,5 km

Tourner à gauche sur Rte Poitras  
2,3 km

Arrivée à l'entrée dans le bois pour aller au terrain  
VH5V+X9Q  
Rivière-du-Loup, QC



### **De l'autoroute 20**

Prendre la sortie 514, route 191 pour Cacouna  
Tourner à gauche direction QC-191 S (1,3 km)  
Continuer tout droit sur Rte Castonguay (4,5 km)  
Tourner à droite sur Chem. de la Seigneurie (350 m)  
Tourner à gauche sur Rte Poitras (1,4 km)



CLUB CANIN CANADIEN  
Droit de participation pour non-membre  
(en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011)

**Politique :**

**Droit de participation pour non-membre**

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

**Précisions :**

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :
  - a) Devenir membre du CCC
  - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protégera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquemment sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerner un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

\*Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.